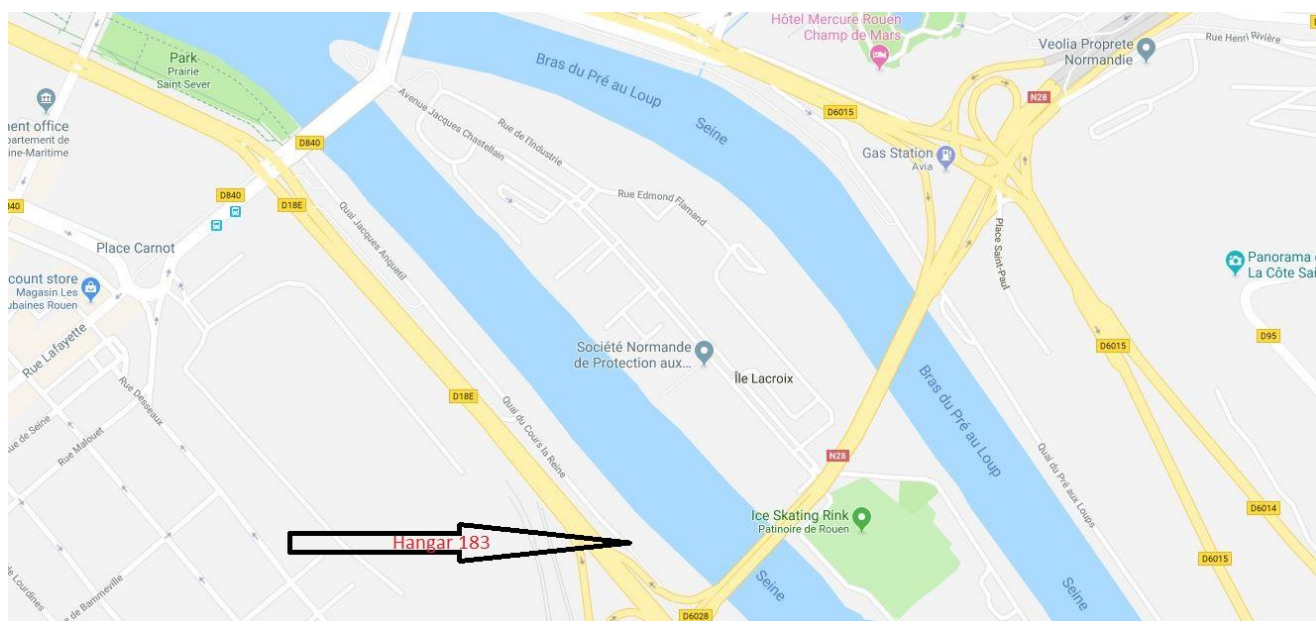




Appel à projets Art Urbain (streetart) *à dimension participative* Hangar 183 - Rouen

Le pignon et le côté seine du Hangar 183 constituent ce projet.



I. Contexte et transformation urbanistique du quartier

Requalification de la tranchée ferroviaire couverte rive gauche entre les ponts Mathilde et Corneille

La tranchée ferroviaire couverte s'étend du quai Béthencourt au quai Jacques Anquetil. Depuis 2016 et jusqu'en 2019, la Métropole y fait des travaux de consolidation et d'étanchéité entre le Pont Guillaume le Conquérant et le Pont Corneille. Des travaux plus complexes entre le Pont Corneille et la bretelle ouest du Pont Mathilde devront être réalisés conjointement par la SNCF et la Métropole.

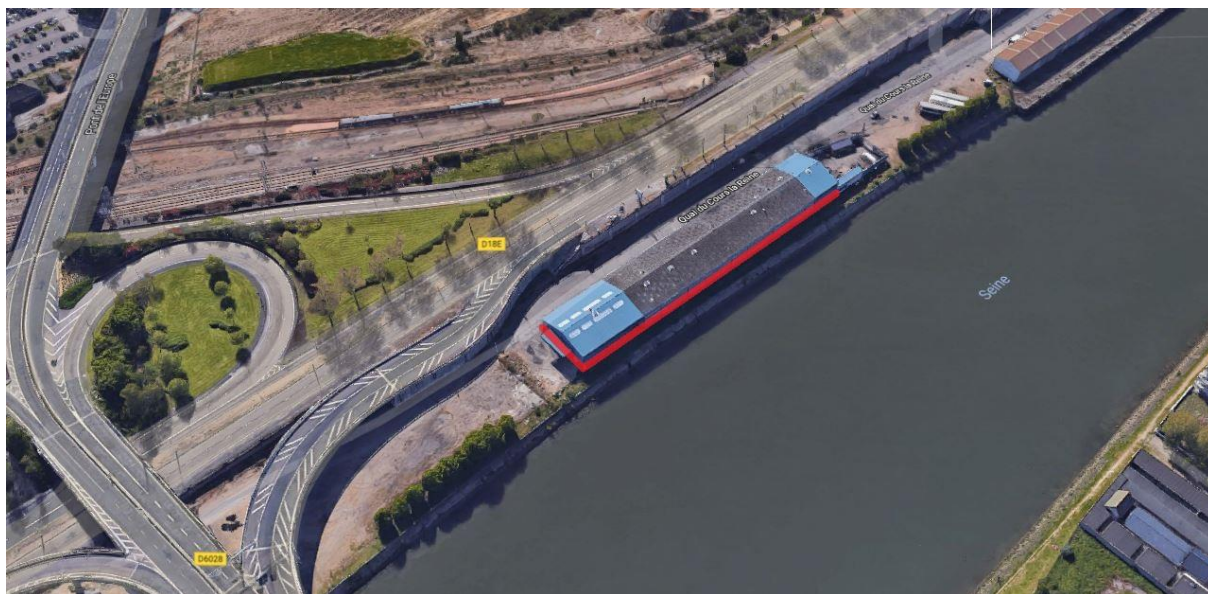
En effet, cette partie de la tranchée couverte présente des dégradations importantes qui remettent en cause sa pérennité à court terme. C'est pourquoi il est prévu de déconstruire complètement cet ouvrage et proposer une voie alternative afin d'assurer la continuité de la circulation routière.

Dans ce cadre, la Métropole Rouen Normandie a mené une démarche de concertation volontaire du 3 juillet au 27 novembre 2018 qui a permis de définir les contours d'une voie de substitution qui est déjà en cours de réalisation sur le quai Anquetil avec un accès au niveau de la rampe Corneille.

Vous pouvez accéder à l'ensemble du dossier relatif au projet en suivant ce lien : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/consultation-publique/projet-de-requalification-de-la-tranchee-ferroviaire-rouen>.

Entre autres, il est ressorti de cette concertation la nécessité d'améliorer l'entrée de ville, ce qui passe par la rénovation des hangars. La Métropole et la Ville de Rouen proposent de commencer par l'amélioration de la façade du hangar 183 par le biais d'une fresque.

C'est l'objet de cet appel à projets. Vous trouverez ci-dessous, soulignées en rouge les façades qui feront l'objet d'un traitement pictural :





II. Cahier des charges artistique

Pour la conception et élaboration de la fresque du hangar 183, il est envisagé de choisir un collectif d'artistes existant ou qui pourra être constitué pour l'occasion. Il faudra néanmoins identifier un responsable du collectif interlocuteur unique pour la Métropole.

La thématique à développer dans le cadre de cet appel à projets est **la Ville et la Seine**.

Les critères de sélection sont les suivants :

- l'utilisation de couleurs vives ou/et lumineuses ;
- une proposition rendant le site plus agréable, plus visible et plus convivial ;
- une proposition intégrant la possibilité de réaliser au moins 1/3 de la surface de l'ouvrage avec le concours des habitants dans le cadre d'un chantier participatif, encadré par le collectif.

Le projet sera sélectionné par les services de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de Rouen, et validé par l'Architecte en Chef des Bâtiments de France.

La **réalisation de la fresque** est prévue au Printemps 2019 la définition de la période sera à décider d'un commun accord entre les artistes et la Métropole Rouen Normandie. Cependant, la livraison de la fresque doit avoir lieu impérativement avant l'Armada (qui se déroulera du 6 au 16 juin).

Vous trouverez en annexe des plans et images complémentaires du site.

III. Modalités techniques et artistiques

Dimensions et superficie du mur du pignon est : environ 160 m² (L = 20,60m x h = 9.35m au plus haut)

Dimensions du mur de côté Seine Façade Nord : 765 m², (L = 117.79m x h = 6.50m)

Le **coût artistique** comprenant la conception et réalisation de l'œuvre par le collectif et la cession des droits à la Métropole Rouen Normandie est estimé à **10.000 €** toutes taxes et toutes charges comprises (TTC et TCC).

La Métropole Rouen Normandie, prendra en charge la location des matériels élévateurs, nacelles échelles, échafaudages ainsi que l'achat des peintures, aérosols, pinceaux, etc.

IV. Calendrier prévisionnel

- Dimanche 10 mars : retour des dossiers
- Avant le 22 mars : consultation des projets et retour du jury
- Avant le 5 avril : finalisation du projet entre l'équipe artistique et l'équipe Métropole
- Début avril : rencontre technique entre l'équipe Métropole et le collectif d'artistes pour définir ensemble :
 - Le besoin de nettoyage préalable du mur (par les équipes techniques Métropole) ;
 - La commande du matériel (par les équipes de la Métropole) :
 - Nacelles
 - Echafaudages
 - Peinture (pour aplat et pour l'œuvre)
 - La période de réalisation de l'œuvre (environ 10 jours) ;
 - La période de lancement de la communication sur le chantier participatif et l'appel à volontariat (par les équipes de la Métropole)
- Courant mai :
 - Période d'environ 10 jours définie d'un commun accord entre les deux parties pour réalisation de l'œuvre.

V. Modalités de candidature

Les candidats doivent envoyer un dossier **avant le Dimanche 10 Mars 2019 à minuit par e-mail** à :

Alexandre BURBAN

jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr

Directeur Investissements et Ouvrages d'Art

Département Espaces Publics et Mobilité Durable

Métropole Rouen Normandie

Tél : 02.35.52.68.24

Ce dossier comprend :

- le descriptif du collectif et le cas échéant des exemples d'œuvres déjà réalisées ;
- l'identification d'un interlocuteur unique pour la Métropole ;
- un statut professionnel pour chaque artiste ou alors une structure porteuse au titre du collectif pour les questions de facturation ;
- le descriptif du projet proposé autour de la thématique La ville et la Seine ;
- des visuels.

Aucune rémunération n'est prévue pour les propositions qui ne seront pas choisies.